



Mise a pieds conservatoire Mon boss est-il dans ses droits ???

Par daisy, le 03/01/2009 à 19:31

Bonsoir, alors voila mon histoire

je suis en mise a pieds conservatoire depuis le 6decembre j'ai eu mon entretien préalable le 17 decembre. J'y suis aller accompagner d'une personne qui m'avait ete conseiller par l'inspection du travail. Depuis je suis en attente de la lettre avec la decision de mon boss. Les griefs qui m'ont ete reprocher lors de cet entretien sont: abandon de poste (alors que je suis parti suite a une altercation avec mon boss justement 2 heures avant la fin de ma journée): Propos insolents(car j'avoue je n'ai pas ma langue dans ma poche) et enfin le meilleur : refus de rendre les clefs de l'entreprise(ce qui j'explique a ete fait avant meme ma notification de mise a pieds).

Je me demandais si mon boss etait dans son droit de faire trainer les choses comme ca car je sais que legalement il a entre 2 jours et 1 mois pour me faire connaitre sa decision mais je trouve incoherent qu'il n'ai rien de grave a me reprocher durant l'entretien et qu'il fasse autant trainer... Sans doutes est-ce pour me priver de salaire car en attendant je touche rien.

Ensuite il me doit mon salaire pour le semaine travailler debut decembre et la j'ai aucunes nouvelles pareil !!!

Merci de m'eclairer a savoir si je dois forcement attendre de ses nouvelles et voir apres pour mes demarches ou si j'ai moyens deja de lui montrer que je peux me defendre.

Cordialement